

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
Action 18 : Poursuivre l'éducation à la prévention routière	
Contexte	<p>Depuis trois ans, la police municipale assure la prévention routière, dans les écoles. Auparavant, c'est la police nationale qui assurait cette mission.</p> <p>Cette mission s'insère dans la politique de sécurité routière de la commune et répond également aux enjeux de réduction de l'usage de la voiture par l'encouragement des déplacements à pied, à vélo et par les transports en commun.</p> <p>Pour réaliser cette formation, la Ville de Plérin a acheté des vélos, des feux tricolores et a fabriqué des panneaux de signalisation en régie. Les policiers municipaux, ont, quant à eux, passé et obtenu le monitorat de prévention et d'éducation routière.</p>
Enjeux DD	Environnemental : favoriser les déplacements des enfants, et notamment des futurs collégiens, à pied et à vélo.
	Social : favoriser la sécurité des enfants sur les espaces publics, éviter les accidents.
	Economique :
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de formation des 14 classes de CM1 et CM2 des écoles privées et publiques de la commune. - Installer un abri fermé sur l'espace des Corsaires pour stocker les vélos d'enfants (en cours).
Pilote	René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.
Partenaires	écoles
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi	Nombre d'élèves formés à la prévention routière.
Lien avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un schéma vélo communal. (Action 6) - Favoriser les déplacements piétons utilitaires. (Action 7)